



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,  
**VU** le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,  
**VU** l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,  
**VU** l'article R.610-5 du code pénal,  
**VU** la demande présentée par Madame SIDIBE Sophie, Directrice de Pôle emploi Guéret et Point Relais La Souterraine, 19 avenue Pierre Leroux - 23000 GUERET, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'interdire la circulation et le stationnement sur la Place Joachim du Chalard, à l'occasion de la "place de l'Emploi et de la Formation", organisée le jeudi 5 octobre 2023 de 13 h 00 à 17 h 00.

**CONSIDERANT** que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de la manifestation.

### ARRETE

- Article 1 :** La manifestation décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :
- Article 2 :** La circulation et le stationnement seront interdits du mercredi 04 octobre à 13 h 30 au jeudi 05 octobre à 19 h 00 sur la Place Joachim du Chalard selon le plan ci-joint.
- Article 3 :** La mise en place et la maintenance de la signalisation sont à la charge et sous la responsabilité du demandeur. Ce dernier devra impérativement mettre en place 24 h au préalable un avis d'interdiction de stationner (cf. modèle joint).
- Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.
- Article 5 :** Toutes les signalisations et pré-signalisations réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 6 :** Madame la lieutenant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le vingt-six septembre deux mille vingt-trois.

#### Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Madame SIDIBE Sophie, Pôle Emploi Guéret.



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

